

# Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie

## EN-VD-2a

## Justificatif énergétique **Isolation Performances ponctuelles**Objet de compétence communale

Commune : Denges			ı	N° parcelle : <u>531</u>
Objet : Surélévation bâtiment E1 Denges				
Protections solaires				
Intérieures				
Pas de protection, motif et ca	alcul de la	a valeur g	:	
<u>_</u>				
Refroidissement				
☐ oui → Fournir formulaire EN	-VD-5			
Eléments d'enveloppe et exigences pour bâti	ments	neufs		
(y compris extensions et nouveaux volumes chauffés)				
Catégorie d'ouvrage:				
Agent énergétique				
pour le chauffage :				
Le justificatif des ponts thermiques répond aux exigences	·			
Eléments contre l'extérieur ou enterrés à moins		T		
de 2 m	N° ②	Valeur U calculée W/m²K		Valeurs U limites W/m²K
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Portes				0.0
Portes				0.0
		U <sub>vitrage</sub>	U <sub>fenêtre</sub>	
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
Eléments contre locaux non chauffés ou enterrés à	N°	Valeur U calculée W/m²K		Valeurs U limites
plus de 2 m	2			W/m²K
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Portes				0.0
		U <sub>vitrage</sub>	U <sub>fenêtre</sub>	
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
Fenêtres et portes-fenêtres				0.0
Caissons de store				0,0
Caissons de store				0,0



## Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie

# EN-VD-2a

# Justificatif énergétique Isolation Performances **ponctuelles**Objet de compétence communale

## Eléments d'enveloppe et exigences pour bâtiments existants

Catégorie d'ouvrage: I = habitat collectif				
Valeurs pour bâtiments existants: (Qh < 125 % Qh,li pour rénovation et n	ninimes t	ransforma	ntions de l	pâtiments existants ]
Ponts thermiques à traiter sauf si c'est disproportionné				
Eléments contre l'extérieur ou enterrés à moins de 2 m	N° ②	Valeur U calculée W/m²K		Valeurs U limites W/m²K
Toit/plafond	Tt1	0.13		0.25
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Portes				1.3
Portes				1.3
		U <sub>vitrage</sub>	U <sub>fenêtre</sub>	
Fenêtres et portes-fenêtres				1.3
Fenêtres et portes-fenêtres				1.3
Fenêtres et portes-fenêtres				1.3
Eléments contre locaux non chauffés ou enterrés à plus de 2 m	N° ②	Valeur U calculée W/m2K		Valeurs limites W/m2K
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Elément enveloppe				0.00
Portes				1.6
		U <sub>vitrage</sub>	U <sub>fenêtre</sub>	
Fenêtres et portes-fenêtres				1.6
Fenêtres et portes-fenêtres				1.6
Caissons de store				0.5
Caissons de store				0.5
	non, dem		_	écessaire, voir form. EN c calcul de la performar



## Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie

## EN-VD-2a

### Justificatif énergétique Isolation Performances ponctuelles

#### **Documentation** (→ joindre les plans)

Les plans et coupes à échelle réduite (A4 ou A3) doivent montrer les étages chauffés et les éléments d'enveloppe y relatifs. En cas de transformation ou de changement d'affectation, ces renseignements ne sont à fournir que pour les zones concernées, mais la documentation remise doit permettre de déterminer ce qui est concerné et ce qui ne l'est pas.

#### **Justificatif des valeurs U** (→ joindre calculs et documentation)

Tous les calculs des valeurs U sont à annexer. A cet effet, les documents suivants peuvent être utilisés:

- Eléments d'un catalogue de construction ou de fournisseur, avec mention du coefficient de conductivité thermique de l'isolant et de son épaisseur
- Calcul de la valeur U de l'élément
- Fenêtre selon cahier technique
- ① Toujours admises, sauf en présence de façades rideaux ou en cas d'utilisation de vitrages avec film de protection solaire dont le taux de transmission d'énergie globale est inférieur à 0,3.
- ② Correspond aux numéros d'éléments d'enveloppe à mentionner sur les plans annexés.
- ③ Le justificatif des ponts thermiques selon SIA 380/1, édition 2009, chiffre 2.2.3.4 n'est pas exigé lorsque les éléments d'enveloppe Plans opaques respectent les performances ponctuelles renforcées.
- 4 Selon exigences de SIA 380/1, édition 2009

Explications/motifs de non conformite et	demande de dérogation
Annexes obligatoires	
<ul> <li>Plans (1:100) avec désignation des éléments</li> <li>Liste et composition des éléments d'enveloppe, calculs des valeurs U</li> <li>Check-list des ponts thermiques</li> </ul>	Autre:

Signatures		
	Justificatif établi par :	A REMPLIR PAR LA COMMUNE Le justificatif est certifié complet et correct
Nom et adresse,	MZ engineering Sàrl	, i
ou tampon de l'entreprise	Rue de la Sapelle 11 - 1058 Villars-Tiercelin	
Responsable, tél. :	M. Zgraggen - 079 257 46 00	
Adresse mail :	info@mz-e.ch	
Lieu, date, signature :	Villars-Tiercelin, le 13.12.2024	
	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	